L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 3 AOUT.

## FEUILLETON.

# LA MAISON DE MAUREZE,

PAR HENRY GRÉVILLE.

—Ne craignez pas, Madame, dit-elle héroïquement, pendant qu'il me tient il ne dira rien; vous pouvez vous approcher.

Emue, le cœur gros d'angoisse, Gabrielle se pencha sur le berceau. Son fils, toujours fort grave, la regarda un instant, puis lâcha Toinon et saisit à pleines mains les rubans de sa mère.

—Voyez, fit la bonne fille toute joyeuse, il vous connaît déjà. Ah! le cher petit! Il sait baiser, Madame, je le lui ai appris; la nourrice n'en sait rien. Baisez, mon petit seigneur; baisez votre Toinon....

Obéissant et toujours grave, l'enfant posa sa joue contre celle de la fidèle servante.

—Et votre belle maman, baisez-la aussi! Soyez mignon!

Sans se dérider, René posa sa joue fraîche contre celle de Gabrielle qui laissait couler de grosses larmes sur les joues.

—Il vous aime, Madame, s'écria Toinon, c'est le sang qui parle, il sent déjà qu'il est votre fils!

Un bruit au dehors les effraya, et elles se hâtèrent de quitter René. Rentrée dans sa chambre, Gabrielle courut à son secrétaire, y prit une poignée d'or et la jeta dans le tablier de Toinon sans parler.

—Ah! Madame, fit la brave fille, ce n'était pas pour une récompense....

—Tu as raison, répondit Gabrielle en l'attirant à elle; garde cet or, cela peut servir; mais sois sûre que je ne te crois pas payée.

Et la grande dame embrassa l'humble domestique sur les deux joues.

—Je te devrai le bonheur d'être aimée de mon fils, dit-elle, et cela ne se paie pas!

X.

A partir de ce jour heureux, Gabrielle se rendit tous les soirs auprès de son enfant. La bonne Toinon faisait le guet pendant que la jeune mère carressait le petit garçon et l'accoutumait à lui rendre ses baisers.

L'enfant, naturellement gai, riait parfois de si bon cœur, que Toinon, effrayée, venait recommander la prudence à la marquise. En apparence, rien n'était changé; monseigneur René, toujours endormi, rendait à sa mère les visites d'usage matin et soir, sur les bras de la nourrice, plus gourmée que jamais.

Le marquis venait souvent au château et se faisait montrer son fils à chaque visite. La beauté et la force de l'enfant l'émerveillaient; mais lui aussi, ne l'avait vu qu'endormi. A l'un de ses séjours, plus long que de coutume, il eut la fantaisie de mander son héritier en plein jour, à l'heure où les yeux des enfants sont ouverts.

—De quelle couleur sont ses yeux? demanda-t-il à sa femme pendant qu'on allait quérir la nourrice.

—Je n'en sais rien, balbutia Gabrielle troublée.

C'était vrai, car elle n'avait jamais vu l'enfant éveillé qu'à la lueur terne d'une lampe placée assez loin du berceau.

—Que deviendrai-je, pensait-elle, s'il me reconnaît!

René entra dans la chambre bien éveillé, ses yeux noirs grands ouverts et pleins d'étonnement. A la vue de son père, il resta d'abord indécis, ne sachant s'il devait rire ou pleurer; puis sa figure ronde s'éclaira, et il sourit de l'air le plus gracieux au bel habit chamarré d'or, et peut-être aussi à la figure avenante de son père qui le regardait avec tendresse.

Gabrielle, tremblante d'émotion et de crainte, plongeait jusqu'au fond de ces yeux d'enfant et, pour la première fois, constatait la ressemblance frappante du père et du fils. Son pauvre petit cœur, gonflé, prêt à déborder de sanglots, palpitait sous sa main qui essayait vainement de le contenir. Elle trouvait son fils si beau, et le père de cet enfant avait l'air d'en être si fier! Qu'elle eût voulu les réunir dans une étreinte, ces deux êtres adorés!... mais l'étiquette s'y opposait.

—Votre fils est superbe, ma chère, dit le marquis à sa femme. Je vous en fais mon compliment.

—Oh! mon ami, dit naïvement Gabrielle, c'est tout votre portrait.

Le marquis, flatté, sourit; René, qui jusque-là n'avait vu que son père, se tourna vivement au son de la voix de sa mère, la reconnut, poussa un petit cri de joie et lui tendit les bras.

Gabrielle frémit; ses yeux pleins de tendresse et noyés de larmes à peine retenues jetèrent à l'enfant un regard si ému, que, tout petit qu'il fût, il en sentit la tendresse; puis elle lui passa légèrement le bout des doigts sur la joue.

—C'est un enfant bien aimable, dit la nourrice obséquieuse en présence de son maître.

—Pauvre petit, pensa Gabrielle, il faut que tu attendes jusqu'à demain, je ne pourrai pas aller t'embrasser ce soir.

En effet, tant que le marquis resta au château, elle lui tint compagnie; elle attachait un trop grand prix à son bonheur pour risquer de le perdre. Cependant elle avait grande envie de révéler à son époux l'abandon auquel la nourrice infidèle laissait l'enfant pendant des heures... Toinon lui conseilla d'attendre au moins que René fût sevré, et Gabrielle se rendit à ce sage conseil.

Le long hiver finit par s'écouler. Au printemps, la marquise attendait la naissance d'un second enfant, mais ses espérances de l'autre année s'étaient envolées.

—On me prendra celui-là, pensait-elle, comme on m'a pris l'autre; et je ne pourrai être mère qu'en cachette.

René avait quatorze mois; grand et fort, il marchait déjà seul, et la nourrice, qui s'était bien gardée de le dire, l'avait sevré depuis plusieurs semaines quand il fut malade pour la première fois. La marquise s'était bien aperçue d'une sorte de dépérissement chez ce robuste garçon; à diverses reprises, lors de ses visites secrètes, elle l'avait trouvé en pleurs. Mais que pouvait-elle faire? Son mari avait toujours tourné en plaisanterie son vif désir de s'occuper de l'enfant, et Gabrielle n'était pas à l'âge où l'on sait faire respecter ses droits et ses devoirs. Elle n'avait ni l'énergie ni l'autorité voulues pour imposer sa volonté.

Elle se contentait depuis plusieurs jours de pleurer en silence, tantôt sur le délaissement dans lequel la laissait son mari, tantôt sur les souffrances visibles de son cher petit garçon, lorsqu'un soir, le marquis étant au château, où il recevait quelques seigneurs du voisinage, Toinon fort agitée, se glissa jusqu'à la jeune femme. Celle-ci, prétextant son état qui la fatiguait, s'était réfugiée dans un salon désert et, distraite, regardait par la fenêtre le crépuscule de mai s'étendre dans le ciel.

—Madame, chuchota la fidèle servante, monseigneur René est très malade; il est seul, il gémit, il est brûlant....

La marquise se souleva précipitamment, quitta sa chaise longue et courut plutôt qu'elle ne marcha jusqu'à cette chambre isolée, dont elle eût trouvé le chemin sans lumière, tant elle en avait compté les pas.

Le bruit des conversations de la valetaille avinée montait par l'escalier de service; les valets aussi fêtaient les valets des amis du maître; leur gaîté grossière souleva le cœur de la marquise, qui passa vite et entra dans la chambre de son fils.

L'enfant était seul en effet. Très rouge, les yeux brillans de fièvre, il poussait dans son sommeil des cris inarticulés et semblait se débattre contre l'oppression.

—Quand la nourrice est-elle descendue? demanda la marquise après avoir regardé, pâle de terreur et d'indignation, le sommeil douloureux de l'enfant malade.

—Il y a plus d'une heure, Madame, car je n'ai pas osé vous prévenir plus tôt, sachant qu'il y avait des hôtes au château.

Gabrielle regardait toujours son enfant.... Le berceau doré, surmonté d'une couronne comtale, orné de l'écusson des Maurèze, lui faisait l'effet d'un cercueil. Une idée folle lui vint. Elle se pencha sur la couchette, enleva soudain l'enfant dans ses bras avec ses langes et ses oreillers, et, le serrant bien fort contre son cœur, elle l'emporta rapidement dans sa chambre à coucher.

Muette d'étonnement, Toinon l'avait suivie.

—Madame, qu'avez-vous fait? dit-elle lorsque Gabrielle, épuisée, se laissa tomber sur une chaise avec l'enfant toujours dans ses bras.

—J'ai fait mon devoir, s'écria Gabrielle, et maintenant je vais tâcher de sauver mon enfant.

—Que dira M. le marquis? balbutia Toinon épouvantée.

—Tu verras bien ce qu'il va dire quand il apprendra qu'on a volé l'enfant de Maurèze, laissé seul dans son berceau!

—Ah! Madame, fit Toinon en joignant les mains avec admiration, c'est bien sûr c'est le bon Dieu qui vous a envoyé cette idée-là!

L'enfant, serré contre le sein tiède de sa mère, s'était calmé; sa respiration, plus régulière, indiquait moins de souffrance. Gabrielle le déposa sur son lit, déjà préparé pour la nuit, et le couvrit de l'ombre des rideaux.

—Qu'on le cherche à présent, dit-elle, c'est ici qu'on le trouvera.

La marquise, épuisée, s'assit; sa fidèle Toinon s'accroupit sur le tapis, à ses pieds, et toutes deux prêtèrent l'oreille avec angoisse, attendant le cri qui ne pouvait manquer de s'élever bientôt.

Une demi-heure s'écoula, puis une autre; la valetaille banquetait toujours, les hôtes du marquis faisaient aussi grand bruit dans la salle des fêtes; la nuit était tout à fait venue, la rumeur du jour s'était apaisée au dehors, et par la fenêtre entr'ouverte le chant du rossignol arrivait à intervalles irréguliers. Parfois une plainte de René ramenait près de lui les deux femmes inquiètes, puis le calme se rétablissait dans la chambre silencieuse.

Un pas se fit entendre. Un domestique, par ordre du marquis, venait s'informer de la santé de Madame.

Cette marque d'attention toucha le cœur de Gabriel et lui parut de bon augure. Toinon, entre-bâillant à peine la porte, répondit que Madame allait très bien et désirait se reposer. Le pas du serviteur s'éloigna peu à peu, et le silence revint, long et mortellement pénible.

Un grand cri résonna soudain; la marquise saisit la main de Toinon, la serrant de toutes ses forces, et se rapprocha du lit, pour couvrir l'enfant de son corps.

Un bruit confus de pas, de cris, de lamentations, se fit entendre par toute la maison. On courait, on s'agitait, des ordres donnés par mille voix se contredisaient les uns les autres; puis le bruit monta, se rapprocha....

—Qu'y a-t-il? fit au bas de l'escalier la voix irritée du marquis.

—Monseigneur, cria la nourrice affolée, on a volé l'enfant....

—Quel enfant? dit le marquis incrédule.

—Votre enfant, Monseigneur....

—L'enfant de Maurèze! s'écria le marquis d'une voix tonnante.

Et, sans plus penser à sa dignité de grand seigneur, il s'élança dans toutes les chambres, cherchant lui-même avec frénésie.

Il ouvrit brusquement la porte de la chambre de sa femme, et la voyant là, debout, si pâle, les yeux si pleins d'indignation, il trembla pour elle, comme il venait de trembler pour son fils.

—Madame, dit-il, vous avez entendu, on a volé l'enfant....

—Demandez à cette femme, fit Gabrielle avec un calme étrange, comment il se fait qu'on ait volé l'enfant.

La nourrice trop bouleversée pour être habile, raconta qu'elle était descendue pour souper....

—En laissant l'enfant seul? demanda Gabrielle toujours calme.

—Oui, c'est à dire non....

—Combien de temps êtes-vous restée en bas?

—Dix minutes, madame la marquise, pas même dix minutes, et personne n'a pu entrer, car j'avais la clef dans ma poche.

Le marquis, effrayé du calme de sa femme, se demandait si le choc n'avait pas ébranlé sa raison.

—Marquis, dit-elle, chassez cette femme qui vous trompe depuis trop longtemps. Votre fils était seul tous les jours pendant des heures, je le savais, — il était malade et mal soigné, — et quand j'ai vu cela, moi, sa mère, je suis entrée dans sa chambre, ouverte et solitaire, et c'est moi qui ai volé l'enfant.

Elle écarta le rideau d'un geste superbe et désigna René endormi.

Au cri que poussa son père en courant à lui, le petit garçon s'éveilla, plein de terreur; mais Gabrielle se pencha sur lui, et aussitôt il lui passa ses bras autour du cou en l'appelant: maman!

—Je vous chasse! dit le marquis à la nourrice confondue. Sortez tous! ajouta-t-il en se tournant vers la foule qui avait envahi l'appartement.

Quand ils furent seuls, le marquis s'approcha de Gabrielle qui tenait son fils serré contre elle et mit un genou en terre.

—Je vous demande pardon, dit-il, de vous avoir tant fait souffrir.

Gabrielle réalisa son rêve: tenir son fils et son époux dans ses bras en même temps.

Deux jours après, René se portait bien, et, sous la garde de Toinon, il occupait une pièce contiguë à la chambre de sa mère.

XI.

Peu de temps après, la marquise donna le jour à une fille qui fut nommée Lucile, et dont le baptême ne fut pas moins somptueux que celui de René; mais cette fois la jeune mère ne rencontra pas les mêmes obstacles que lors de la naissance de son fils. Sur un seul point le marquis ne voulut rien entendre: il ne permit pas à Gabrielle de nourrir sa fille; cette occupation roturière ne pouvait convenir à une noble dame; mais celle-ci pouvait amuser ses loisirs à surveiller les soins mercenaires d'une nourrice. La sœur de Toinon, qui venait de perdre son second enfant, fut agréée par le marquis, moins disposé à prendre aveuglément conseil des gens du monde, et la petite famille, installée au château de Maurèze, prospéra à souhait.

Gabrielle, entre ses deux enfants, n'avait guère le temps de s'ennuyer, et les journées lui paraissaient courtes; son mari seul manquait à son bonheur. Elle ne pouvait se faire aux mœurs du temps.

—Puisque nous avons promis réciproquement devant Dieu de nous aimer jusqu'à la mort, disait-elle à une parente venue tout exprès pour la voir d'une province éloignée, n'est-il pas naturel que mon époux me chérisse autant que je l'aime?

(A continuer.)

No — LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent; Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huïotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, toutes les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.


## VAPEURS.

### COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Merion street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 1er août.
*PEREIRE, Danré, mercredi, 8 août.
CANADA, Frangeul, mercredi, 15 août.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris) ........ $100
Deuxième — ........ $65
Troisième — ........ $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 à $100
Deuxième — ........ $65
Troisième — ........ $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H. Nouvelle-Orléans.
1 mai—

### Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO., Au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE, au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

### Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 9 Août, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine ........ $50.
— Entrepont ........ 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

### ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer, CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.
capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi, le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

### Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,
Le beau steamer CAMELIA,
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,
14mai— No 20 de la rue de l'Union.

### Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandria, les débarcadères de Norman, Barbin, Ward et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW BART ABLE, Capitaine R. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK, No. 21 du Commercial Place.
2 janv—

Arrangement d'automne et d'hiver.
Paquebot régulier des Opelousas.
Service hebdomadaire.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., à dater du samedi, 4 août.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur W. J. POITEVENT, de première classe, capitaine James L. Rollins, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 44 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.
1er août—1m

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. O. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No de 27 rue Bienville.
5oct—

Paquebot de la Cote et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur ASSOMPTION, à la place du HENRY TETE, Capitaine P. A. Charlet, M. J. Dupuis Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES, il descendra la côte le jour.
Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodauxville.
Pour fret et passage, s'adresser à bord et à E. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an


## REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes, Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou imprimées, ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

## A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte et de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.


## VAPEURS.

### Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous:

De Brême — De la Nile-Orléans
Hannover... 12 sept. environ 14 oct.
Frankfurt... 10 oct. 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$36, en or
De la Nile-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or, Entrepont....$15 en or.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents,
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

## CHEMINS DE FER.

### Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et des Texas.

A dater du et après le 26 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se relie au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Surintendant.
4déc—

### Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

### Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6 heures | A. M. | 7 heures | A. M. |
| 7½ heures | A. M. | 8½ heures | A. M. |
| 9 heures | A. M. | 10 heures | A. M. |
| 10½ heures | A. M. | 11½ heures | A. M. |
| Midi | | 1½ heures | P. M. |
| 2 heures | P. M. | 2½ heures | P. M. |
| 3 heures | P. M. | 3½ heures | P. M. |
| 4 heures | P. M. | 4½ heures | P. M. |
| 5 heures | P. M. | 5½ heures | P. M. |
| 6 heures | P. M. | 6½ heures | P. M. |
| 7 heures | P. M. | 7½ heures | P. M. |
| 8 heures | P. M. | 8½ heures | P. M. |
| 9 heures | P. M. | 9½ heures | P. M. |
| 10 heures | P. M. | 10½ heures | P. M. |

Les trains partiront comme suit:
Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.
Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.
Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.
18rAvril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

### Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:

Départ. — Arrivée.
Express...6:45 A. M. — Express...11:25 A. M.
Express...5:00 P. M. — Express... 9:35 P. M.
Train d'agrément...3:15 P. M. — Train d'agrément... 8:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, vis à vis le City Hôtel.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21nov—

### THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART — ARRIVE
Express...6:45 A. M. — Express... 11:25 A. M.
Express...5:00 P. M. — Express... 9:35 P. M.
Coast Train...3:15 P. M. — Coast Train... 8:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1er juin—

### GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS. — ARRIVÉES.
Express No 1...5:30 P M — Express No 2...10:30 A M
Express No 3...6:15 A M — Express No 4... 8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et McComb City partent de la Nile-Orléans à 3h. 20m P M, le samedi, et à 7 h. 30 m. le dimanche. Ils arrivent à 9 h 50 m. P M. le dimanche, et à 9 h 30 A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. M. 14 jv. 76

### Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.
Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:

DEPART. — ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM — Express No 2...10:30 AM
Express No 3...6:15 AM — Express No 4... 8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.
Leaves New Orleans 3:20 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.
Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. 14 75

### GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. [illegible] CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à [illegible] heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Donaldsonville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.


## Firemen's Insurance Company of New Orléans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nile-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains ........ $117,712 58
Pertes payées ........ 12,045 34
Bénéfice net ........ 47,408 17

Nile-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1o Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;
2o Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;
3o Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nile-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;
4o Cinq pour cent (5 o|o) de dividende d'intérêt du capital payé;
5o Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividende aux assurés participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Les [illegible] des dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assurés (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les actionnaires peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président,
T. PRUDHOMME, vice-président,
E. H. [illegible], secrétaire.

DIRECTEURS:
JACOB ALEXANDER, E. S. LEVY,
LEON BERTOLI, I. N. MARKS,
E. H. BIERHOST, T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN, C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK, WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE, OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD, GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON, LOUIS A. WILTZ,
[illegible]

## ASSURANCES.

### VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie ........ $186,068 51
Primes maritimes ........ 29,315 95
Primes de rivières ........ 11,924 35 — $229,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues ........ 228,225 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie.. $67,235 60
Pertes maritimes... 7,285 41
Pertes de rivières... 25,510 20 — $100,121 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,892 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72 — $40,125 86 — $140,247 07
Profits bruts ........ $87,978 0[illegible]

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir ........ $68,648 36
Prêts sur bons et sur hypothèques ........ 55,943 33 — 124,591 70
Prêts remboursables sur demande ........ $74,554 15
Argent ........ 63,846 71 — $138,400 86
Bons de ville ........ 72,055 00
Actions de banque et autres ........ 68,415 63
Propriétés foncières ........ 129,544 66
Primes en voie de collection et suspense account ........ 33,415 94
Total de l'actif ........ $581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Andrew Stewart,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levi,
Simon Forchheimer, Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno E. King, Henry M. Preston.
22 mai—

### Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company,

37 ........ Rue Carondelet ........ 37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie... $329,568 60
Sur risques de rivières... 200,960 23
Sur risques de mer... 27,223 31 — $447,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877... $8,320 00
Primes remboursées ... 9,497 27 — $18,818 27
Montant net des primes ........ $428,951 92
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie... $109,297 27
" " de rivières ... 104,689
" " de mer ... 24,708 97 — [illegible] 78
Réassurances ........ 21,194 01
Réfaction (rebate) ........ 11,726 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville ........ 26,122 70
Bureau d'assureurs de la Nile-Orléans ........ 8,222 60
Dépenses générales brutes ........ 29,849 44 — 254,412 27
Balance ........ $172,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus ........ 28,603 30
$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement ........ 100,000 00
Bénéfice net ........ $101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes ........ 23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77 ........ $78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse ........ $319,082 46
Comptes en voie de recouvrement ........ 81,116 11
Effets à recevoir, en garantie ........ 464,587 30
Effets à recevoir pour primes ........ 28,013 79
Actions de banques et autres actions ........ 206,435 12
Bons de ville, d'Etat et autres bons ........ 148,122 28
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana ........ 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association ........ 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans ........ 2,500 00
Propriétés foncières ........ 77,010 81
Total ........ $1,282,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 18 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,558 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:
John I. Noble, T. Lytt. Lyon,
John Caffe, Samuel H. Boyd,
Richard Milliken, Joseph McElroy,
J. L. Warren, W. J. Behan,
R. T. Buchner, S. P. Kahleman,
Sam'l Friedlander, Wm. C. Black,
A. A. Yates, Charles Chaffe,
John I. Adams, L. C. Jurey,
Isaac Scherck, Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley, C. J. Leeds,
A. H. May, A. T. Janin,
S. H. Snowden, Jos. Bowling,
A. M. Bickham. 22mai—1an

### ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes ........ $214,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle) ........ 347,877 66
Dette suspendue (valeur actuelle) ........ 126,216 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.) ........ 120,000 00
Autres bons et actions ........ 41,424 94
Département des actions hypothécaires ........ 776,290 13
Change étranger et change américain ........ $327,342 72
Monnaie courante et espèces ........ 806,841 41 — 1,134,184 11
13,605,128 68

PASSIF
Dû aux déposants ........ $1,061,329 22
Dû à des banques et à des banquiers ........ 181,265 23
Dividendes non payés ........ 214 00 — 1,252,808 45
Profits et pertes ........ $196,691 64
Capital ........ 1,500,000 00 — $1,696,691 64
$2,[illegible]

JAS. J. TARLETON, Caissier.

### CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque [illegible] de l'Etat, au No 39 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—
Cyrus Bussey, E. B. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
J. H. Hood, A. J. Gomila,
Adam Thomson, W. R. Lyman,
Chas. Chaffe, [illegible]


### Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartiest thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years and hopes the continuance [illegible]

[illegible]


### Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expiré le 31 août 1876.

Reçu pour primes d'incendie ........ $111,953 66
Reçu pour primes de rivière ........ 67,889 31
Reçu pour primes de mer ........ 12,684 [illegible]
Primes non expirées le 31 août 1875 ........ 43,620 00 — $236,147
A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876 ........ 40,000 00
Primes remboursées ........ 2,871 36 — 42,871 36
Montant net des primes ........ $193,2[illegible]
En moins:
Pertes par le feu ........ $22,132 97
Pertes sur les rivières ........ 25,840 66
Pertes sur mer ........ 2,525 79
Pertes non encore réglées ........ 5,000 00 — $55,498 [illegible]
Réassurances ........ 16,595 90
Réfaction (rebate) de 15 pour cent ........ 8,279 56
Taxes et licences ........ 6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs ........ 20,187 25
Profits et Pertes ........ 5,462 77
$66,625 83
En moins—l'intérêt ........ 34,969 89 — $31,655 94 — $87,154 75
Bénéfice net ........ $106,121 52

ACTIF.
Billets à recevoir pour primes et prêts sur garantie ........ $45,984 87
En caisse ........ 14,377 08
Primes en voie de recouvrement ........ 13,555 [illegible]
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc ........ $73,208 78
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 — 58,208 78
Propriétés foncières ........ 5,000 00
Billets par actions ........ 101,906 [illegible]
Total ........ $239,119 13

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nile-Orléans,
[illegible]né, sous serment, pardevant moi, notaire public ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle 30 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 22 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $18,[illegible] pour le casuel.

DIRECTEURS.
A. J. Aiken, G. P. Harrison,
S. B. Antey, David Hadden,
Hugh Allison, M. Johnson,
Isaac Bloom, Robert L. Moore,
J. A. Brasselman, H. J. Mullan,
W. T. Blakemore, John Myers,
E. B. Briggs, Edward Nalle,
Sam'l Boyd, M. Pfeifer,
O. H. C. Brown, Edward C. Payne,
John D. Cobb, Geo. W. Sentell,
J. M. Campbell, W. B. Thompson,
W. L. Cushing, Frederick Wing,
Temple S. Coons, C. W. Wood,
Benjamin Gerson, T. S. Waterman,
P. G. Gilbert, Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill.
1er octobre—1an

### Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.
Feu ........ $52,202 07
Mer ........ 5,460 75
Rivières ........ 57,349 44 — $117,022 [illegible]
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875 ........ 17,220 00 — $134,2[illegible]
Payé—
Pertes par le feu $22,041 86
" sur mer ........ 36 27
" sur les rivières ........ 57,031 48 — $79,110 41
Réfaction (rebate) ........ 15,189 06
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts ........ 28,278 08 — $122,557 [illegible]
Réservé pour primes non expirées ........ 11,676 [illegible]

ACTIF.
Effets à recevoir ........ $222,922 [illegible]
Mobilier ........ 4,922 [illegible]
Actions Harbour Boat ........ 3,350 [illegible]
Actions de banques et de compagnies d'assurance ........ 7,437 [illegible]
Bons de la ville ........ 1,320 [illegible]
En suspend ........ 960 [illegible]
Comptes à recouvrer ........ 13,790 43
En caisse ........ 45,876 [illegible] — $300,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
L. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé, sous serment, par devant moi, ce [illegible] mars 1876.
EDWARD IVY, Notaire Public

### Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876 ........ 1868 08½
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs ........ 2319 00
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876 ........ 8743 15
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1875 au 30 sept 1876 ........ 2539 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes ........ 113 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876 ........ 5008 [illegible]
Escompte de billets payés avant l'échéance ........ 965 00
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société 2418 34
Montant déduit d'installation ........ 500 00
Commission ........ 242 00
Terrain No 3, montant perdu sur la vente ........ 262 98
do No 4 ........ 262 98
Propriété foncière No 1, do ........ 125 [illegible]
do 2 do ........ 240 [illegible]
do 3 do ........ 1302 30
do 4 do ........ 246 26½
do 5 do ........ 183 [illegible]
Annotation du contrat No 58 au bureau des hypothèques ........ 2 00
12932 17½
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé ........ 1738 77½
14670 94½ — 14670 94½

L'actif de la Société est comme suit:
ACTIF.
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur ........ 35931 0[illegible]
Encaisse: Propriétés foncières ........ 6644 75
Balance en banque ........ 25 72
Monnaie courante des Etats-Unis ........ 429 75 — 470 [illegible]
Divers débiteurs ........ 396 [illegible]
Installations ........ 500 00 — 44490 28½

PASSIF
Actions payées en plein ........ 38000 00
Scrip ........ 2170 00
Dividende non réclamé ........ 72 05
Billets payables ........ 237 [illegible]
Divers créanciers ........ 753 [illegible]
Surplus de l'actif ........ 2612 77½ — 44490 28½

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
17oct—1m Mar18

### Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains ........ $313,424
Pertes payées ........ 74,741
Bénéfice net ........ 68,433

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs [illegible] suivant ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Gardner,
William Hart, Emile Genella,
Davis Jackson, John H. Hanna.
F. J. Gasquet,

Le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire

### RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875 ........ $2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotit ........ 1,765
" " pour initiations ........ 15
" " pour intérêts sur les dépôts ........ 122 16
$4,621 [illegible]

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades ........ $ 211
Salaire du portier ........ 81 [illegible]
Frais d'impression ........ 53
Commission du percepteur ........ 169
Comptes de gaz, &c ........
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel ........ $599 67
Et un depuis ........ 567 56 — 1,157 — 1,73[illegible]
En caisse actuellement ........ $2,886 [illegible]

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts ........ $10,415 [illegible]
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année ........ $540
Pour le mobilier ........ 256 65
Et impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c ........ 926 90 — 1,925 55 — 10,418 25 — 1,895 [illegible]
Payé pour secours aux malades ........ 738
Payé à la mort de membres ........ 4,859 20 — 7,523 75
$2,895 [illegible]

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875 ........ 84
Admis depuis lors ........ 3 — 87 membres.
Démissionnaires ........ 5
Morts ........
Expulsé ........ 1 — 7
Actuellement sur la liste ........ 80 membres.

—OFFICIERS—
AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
F. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
I. CUCULLU.
Conseil d'administration.
18juin—1t

### New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ........ $1,781 [illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ........ [illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ........ $[illegible]
Recompte billets payés avant l'échéance ........ [illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière ........ [illegible]
Bénéfice net ........ [illegible]

L'actif [illegible] suit:
Billets [illegible] garantis par hypothèque et privilège de vendeur ........ $24,805 77½
Propriétés foncières ........ 8,490 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat ........ $1,681 41
Currency des Etats-Unis ........ 144 25 — 1,818 67½
Effets à recevoir ........ 7,160 14
Divers débiteurs ........ 389 77
Installations ........ 1,800 00
Intérêt courant ........ 256 85 — [illegible]
Actions payées en plein ........ 73,150 [illegible]
Actions payées en partie ........ 3,792 [illegible]
Scrip ........ 4,690 [illegible]
Dividende No 1 non-réclamé ........ 127 [illegible]
Effets à payer ........ [illegible]
Divers créanciers ........ 406 [illegible]
Surplus de l'actif ........ 14,473 — [illegible]

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A D 1876.
G. LEGARDEUR.

### La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES, aux plus Bas Taux du Tarif.

A. MIMES BADER, Président,
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale:
Primes reçues ........ $152,186 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées ........ $54,857 [illegible]
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc ........
124,302
[illegible]
Total de l'actif ........ $[illegible]

DECLARE
Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Mimes Bader, Jos. Keller, W. E. Schmidt,
[illegible]
Isaac Scherck, H. Micke, [illegible]
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Reder,
[illegible]

### Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE ........ $500,000.
EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes exprimées, escompte et intérêt ........ $407,968 [illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc $277,207 94
Réserve, $10,000 et dividends sur le capital 10 pour cent ........ 59,547 47 — $336,755 41
Bénéfice net ........ $71,203 [illegible]

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, et effets à recevoir ........ $326,599 73
Escalase et primes en devoir recouvrement ........ [illegible]
$355,[illegible]

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 32 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.
JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, J. ALCUS,
CHAS. MACREADY, SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR, GEO. JONAS,
JESSE K. FLOWER, D. FATJO,
J. WEIS, T. L. AIREY,
B. W. TAYLOR, R. H. CRAIG,
G. MORIS, SAM'L L. BOYD.

### Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 25 octobre 1872.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:
Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:
En caisse ........ [illegible]
En banque ........ [illegible]
Reconnaissances:
Un billet dû à la Société ........ $24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril ........ 36 00
Propriété du tombeau et immeubles ........ 450 00 — [illegible]
Total ........ $1,785 15

Etat actuel de la Société—Membres actifs, 29—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 1.

Officiers pour l'année 1877.
Président—PAUL BOQUET.
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président, ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre [illegible]

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.


## THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.

TERMS

Rates of subscription—Daily, per annum, $[illegible]; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $3; quarterly, $1 50. Single copy 10 cts.



### For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers, NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship KNICKERBOCKER, Kemble commander
Will leave her wharf, foot of Toulouse street, Thursday, August 9, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.
Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 41 Carondelet Street
my 1—1y


### THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums ........ $186,068 51
Marine premiums ........ 29,315 95
River premiums ........ 11,924 35 — $229,308 81
Earned premiums, less re-insurance and return premiums ........ 228,225
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses ........ $67,235 60
Marine losses ........ 7,285 41
River losses ........ 25,510 20 — $100,126 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc ........ 11766 72 — $40,125 86 — $140,257 07
Gross profits ........ $87,978 08

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable ........ $68,648 36
Loans on Bond and Mortgage 55,943 33 — $124,591 70
Loan on Call ........ $74,554 15
Cash ........ 63,846 71 — 138,400 86
City Bonds ........ 72,055 00
Bank and other Stocks ........ 68,415 63
Real Estate ........ 129,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account ........ 33,415 94
Total asset ........ $581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Andrew Stewart,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forchheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston.
22 mai—

### Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums ........ $329,279 12
Marine premiums ........ 88,024 91
River premiums ........ 8,220 56
Total amount of premiums ........ $425,524 59
Less unearned and return premiums ........ 95,762 94
Net earned premiums ........ $333,761 65
Add interest and discount ........ 24,467 37
$358,229 02
Deduct—
Fire losses ........ $99,452 74
Marine losses ........ 57,162 90
River losses ........ 24,746 80
Net losses ........ $156,262 44
Reinsurances ........ $18,827 08
Rebate ........ 46,452 18
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes ........ 52,630 39 — 117,909 65
$304,272 09
Reserve for unsettled claims ........ 25,000 00 — $329,272
Net profits for 1876 ........ $29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value
Real estate ........ $118,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks ........ 158,200 9
Bills receivable (premiums) ........ 11,753 24
First mortgage notes and pledge notes ........ 198,780 06
Cash in bank ........ 36,975 29
Premiums in course of collection ........ 47,252 98
Amounts due by insurance companies ........ 3,207 22
$574,418 85

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.
W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.
J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877.

DIRECTORS.
Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Pouts,
A. Schrieber, J. Tuyes,
jany 19—

### Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.
Prêts et escomptes ........ $773,241 11
Actions, bons et hypothèques ........ 235,104 09
Propriétés foncières ........ 52,000 00
Caveaux des safe deposits ........ 50,000 00
Dépenses et taxes payées ........ 4,290 09
Dû par des banques et des banquiers éloignés ........ 4,740 79
Change américain ........ $4,865 82
Echange pour le Clearing House ........ $31,694 33
Or ........ 11,154 50
Papier-monnaie ........ 182,111 50 — 224,960 33
1,411,045 05

PASSIF.
Capital nouveau ........ $350,000
do ancien ........ 150,000 — 500,000 00
Surplus ........ 10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés ........ 26,643 30
Dû à des banques et des banquiers éloignés ........ 87,094 [illegible]
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande) ........ 444,582 [illegible]
do (département des épargnes) ........ 324,393 75
Certificats dits time certificates ........ 34,321 [illegible] — 795,297 [illegible]

Je certifie que le tableau qui précède est exact.
J. S. WALTON, Caissier.

### Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104 ........ CANAL STREET ........ 104

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, includding unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk ........ $381,2[illegible]
On Marine Risks ........ 24,47[illegible]
On River Risks ........ 25,69[illegible]
Total Premiums ........ 431,449
Less Unearned Premiums ........ 118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877 ........ $[illegible]3,334 82
Losses paid:
On Fire Risks ........ $117,867 98
On Marine Risks ........ 17,052 50
On River Risks ........ 3,595 77
Taxes and expenses, less int'rst ........ 25,39[illegible]
Reinsurances and return Premiums ........ 16,104 03 — 180,014 06
Profit ........ $110,0[illegible]

The Company have the following assets—
Real Estate ........ $[illegible]
City Bonds ........ 110,4[illegible] 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds ........ [illegible]
Notes secured by mortgage ........ 211,0[illegible]
Notes secured by pledge ........ 13,007
Bills receivable ........ 73,164 1[illegible]
Premium in course of collection ........ [illegible]
Cash on hand ........ 17,007 5[illegible]
1,0[illegible],444 2[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, D. FATJO,
HY. BEEBE, P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. PERSAN,
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.
8 juin—

### Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu ........ $325,940 09
Primes sur les risques de mer ........ 62,479 75
Primes sur les risques de rivières ........ 29,696 92
Total des Primes ........ $418,116 77
En moins:
Primes sur risques non expirés ........ $107,975 05
Primes remboursées ........ 1,2[illegible] 82 — 109,270
Primes nettes acquises ........ $311,84[illegible]
A ajouter:
Intérêts ........ 5,455 51
Profits et pertes ........ 6,076 09 — 11,531
7,407 59
Pertes payées
Sur les risques du feu ........ $97,741 74
Sur les risques de mer ........ 22,065 [illegible]
Sur les risques de rivière ........ 10,896 19
Pertes en litige ........ 2,195 94
Pertes non ajustées et ajustées et non échues ........ 45,455 82 — 182,312 [illegible]
Réassurances ........ 15,066 [illegible]
Réfaction (rebate) ........ 26,542 [illegible]
Commissions d'agences ........ 23,391
Dépenses d'agences ........ 4,206 01
Taxes et licenses ........ 7,557 [illegible]
Dépenses de bureau ........ 27,004 5[illegible]
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c ........ 4,229 6[illegible]
Bénéfice net ........ [illegible]

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank ........ $47,5[illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat ........ 22,0[illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe ........ 21,5[illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Assoc. non $2[illegible],983 94, évalués à ........ [illegible]
Effets à recevoir pour primes ........ [illegible]
Prêts sur hypothèques ........ [illegible]
Prêts sur nantissements ........ [illegible]
Effets à recevoir ........ [illegible]
Bons ........ [illegible]
Actions ........ [illegible]
Primes en voie de recouvrement ........ [illegible]
Propriétés foncières ........ [illegible]
Dû par divers ........ [illegible]
Bons des Etats-Unis ........ [illegible]
Total ........ [illegible]

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30) ........ $285,550 00
Effets à payer ........ 15,566 56
Dividendes non réclamés ........ 1,502 06
Primes sur risques non expirés ........ 107,975 05
Pertes non réglées ........ 51,611 16
Dû à divers ........ 1,517 56
Fonds de réserve ........ 18,694 05 — 500,2[illegible]
Surplus ........ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
A J GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E M SCOTT,
J B CAMORS, HENRY NORMAN,
I K SMALL, WM A BELL,
J PLAISENT, JOHN DYMOND,
L J WEBSTER, M MUSSON.
17janv—1m

### Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiés conformément à la loi et à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie ........ $70,960 15
Primes de rivières ........ 11,065 [illegible]
Primes de mer ........ 5,972 43
$88,000 [illegible]
Moins primes rendues ........ 751 [illegible]
$87,2[illegible]

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu ........ $33,024 [illegible]
Pertes de rivières ........ 5,977 [illegible]
Pertes maritimes ........ 5,575 49
$45,7[illegible]
Réassurances ........ 2,907 [illegible]
Loyer ........ 1,500 00
Taxes ........ 2,500 [illegible]
Escompte (Rebate) ........ 5,977 [illegible]
Dépenses, moins escompte et intérêt ........ 10,786 [illegible]
Réserve pour risques non terminés ........ 15,000 00
$85,577 [illegible]

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement ........ $4,952 [illegible]
Prêts garantis par hypothèque ........ 16,350 00
Billets à recevoir pour primes ........ 5,977 [illegible]
Stock, bons et autres effets ........ 144,071 [illegible]
Propriété foncière ........ 11,387 [illegible]
Primes en voie de collection ........ 6,407 [illegible]
Argent en caisse ........ 9,524 [illegible]
$214,2[illegible] 70

L'état de situation ci-dessus fait une copie exacte des livres de la Compagnie.
A. CHIAPPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—
V. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. RAYLE,
E. BALOY, A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE, L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.
14mai—

Mechanics' National Bank—Nile-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourniss et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John L. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:
I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
[illegible] LE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,
[illegible]